



16ème législature

Question N° : 16111	De M. Max Mathiasin (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Guadeloupe)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Création d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité en Guadeloupe	Analyse > Création d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité en Guadeloupe.
Question publiée au JO le : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Max Mathiasin interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la possibilité de bénéficier d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité (ÉRIS) en Guadeloupe. Étant donné le niveau de violence constaté dans les établissements pénitentiaires des Antilles-Guyane soutenue par les trafics d'armes et de stupéfiants, les surveillants pénitentiaires et la population carcérale elle-même attendent des dispositifs à la hauteur de la situation. Certes, le centre pénitentiaire de Baie-Mahault bénéficie depuis le 15 janvier 2024 d'une équipe locale de sécurité pénitentiaire (ELSP) qui assure les missions d'extraction médicale, de sécurité intérieure et de transfert administratif. Toutefois, la ELSP ne saurait se substituer à une ERIS dotée d'une brigade cynotechnique la mieux à même de rechercher explosifs, armes, stupéfiants et billets. Lors du débat sur la question de la politique pénitentiaire à l'Assemblée nationale le 19 janvier 2024, il a été répondu à M. le député que les Eris « nécessitent une organisation spécifique pour être créées ». Il souhaite savoir quand il va mettre en place l'« organisation spécifique » nécessaire à la création d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité (ÉRIS) pour la région Antilles-Guyane à l'instar de ce qui existe dans toutes les régions de France hexagonale.